

Erasmus

Qu'est-ce qu'est le programme Erasmus ?

Le programme Erasmus + pour l'enseignement supérieur contribue à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur en poursuivant plusieurs objectifs dont :

- l'amélioration de la qualité et le renforcement de la dimension européenne de l'enseignement supérieur ;
- l'accroissement de la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel universitaire ;
- le renforcement de la coopération multilatérale ;
- la transparence et la reconnaissance des qualifications acquises
- l'internationalisation des établissements supérieurs européens.

Le programme favorise les actions de mobilité en Europe et à l'international pour les étudiants (périodes d'études ou de stage), le personnel enseignant, ainsi que l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur.

Combien de temps dure un programme Erasmus ?

La durée précise du séjour doit être établie par les deux directeurs d'établissements de formation en ergothérapie. Elle peut correspondre à une période de stage ou de cours (soit un à plusieurs semestre).

Quelles sont les modalités d'acceptation d'une période d'Erasmus ?

Le projet d'une période d'études à l'étranger doit être accepté par les deux directeurs d'établissements de formation.

Pour participer à un échange, les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaire de la charte d'Erasmus + pour l'enseignement supérieur (ECHE).

Combien d'Erasmus puis-je faire au cours de ma formation ?

Le parcours de formation d'ergothérapie permet la validation de plusieurs périodes d'études à l'étranger.

Quelles sont les unités d'enseignement validées par un Erasmus ?

Lorsque l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 ECTS pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

(Arrêté du 5 juillet 2010, Titre I : FORMATION ET CERTIFICATION, article 30)

Marine Gosse
Vice-Présidente en charge
de la Défense des Droits
vp-defensedesdroits@unaee.org
06 76 23 44 90

Olivier Dujardin
Président
president@unaee.org
06 47 06 06 96